

**Avis de publication des résultats
 APPEL D'OFFRES NATIONAL
 N°001/CNTIPPEE/PDIL2/TRAVAUX/MLA/2019
 TRAVAUX DE PAVAGE ET D'ASSAINISSEMENT DES VOIRIES PRIORITAIRES DE LA VILLE DE MOUILA**

1. ATTRIBUTAIRE PROVISOIRE

LOT	ENTREPRISES	MONTANT LU EN FCFA TTC	MONTANT CORRIGE EN FCFA TTC	MONTANT DES MARCHES EN FCFA TTC
1.	FHEC	311 422 140	311 421 426	311 421 426
2.	SATE BTP	378 549 115	370 434 505	370 434 505
3.	SOCOMO BTP	301 722 299	301 722 299	301 722 299
4.	MISTER M	336 755 125	321 178 025	321 178 025
5.	FHEC	743 716 818	755 769 019	755 769 019

2. SOUMISSIONNAIRES NON RETENUS

SOUMISSIONNAIRES	LOTS	MOTIFS DU REJET
SGC BTP	1,5	- Offres financières élevées
FHEC	3	- Offre financière élevée
MISTER M	3	- Offre financière élevée
COPRIM BTP	4,5	- Offres financières élevées
SDCG BTP	1,2,	- CV du personnel clé proposé non conforme aux exigences du DAO
2TLG & S	1,2,3	- Absence preuve de disponibilité financière. - Aucune expérience spécifique dans les travaux similaires exécutés au cours des 5 dernières années
EGECO BTP - EI	1,2,3,4,5	- Absence preuve de disponibilité financière - Aucune expérience spécifique dans les travaux similaires exécutés au cours des 5 dernières années. - Personnel Clé proposé à l'exécution de la mission non conforme aux exigences du DAO
MY Construction et Ingénieries	1,2	- Aucune expérience spécifique dans les travaux similaires exécutés au cours des 5 dernières années. - Personnel clé proposé non conforme aux exigences du DAO
ALPHA BTP	1,4,5	- CV du personnel clé proposé non conforme aux exigences du DAO - Preuve de disponibilité financière de 40 millions FCFA inférieure à 20 % du montant TTC de l'Offre
EVA TP	1,2	- Chèque de Garantie de soumission non conforme aux exigences du DAO - Absence preuve de disponibilité financière - Aucune expérience spécifique dans les travaux similaires exécutés au cours des 5 dernières années. - Personnel Clé proposé à l'exécution de la mission non conforme aux exigences du DAO.
Entreprise MEB	1,2	- Absence preuve de disponibilité financière - Aucune information sur l'expérience générale et spécifique du soumissionnaire. - Personnel Clé proposé à l'exécution de la mission non conforme aux exigences du DAO.
ATTS/SBGI	1,2	- Absence de preuve de disponibilité de liquidité de 50 millions inférieur à 20% de l'offre ; - Le groupement ne dispose d'aucune expérience dans les marchés similaires
FHEC	2,3	- Personnel clé identique au personnel proposé dans autres lots.
KR BTP	2,3,4	- CV du personnel clé proposé non conforme aux exigences du DAO
BUILD BTP	2,3,	- Absence preuve de disponibilité financière - Aucune expérience spécifique dans les travaux similaires exécutés au cours des 5 dernières années - Personnel Clé proposé à l'exécution de la mission non conforme aux exigences du DAO.
SOGETRA	2	- Chèque de banque mal libellé. - Montant du Chiffre d'affaires moyen inférieure au montant de l'Offre. - Aucune expérience spécifique dans les travaux similaires exécutés au cours des 5 dernières années et absence d'attestation de bonne exécution pour les marchés exécutés - Absence preuve de disponibilité financière
COREMAT	2,4,5	- Absence preuve de disponibilité financière
UTI	2	- Garantie de soumission non conforme au modèle du DAO - Une expérience spécifique réalisé au cours des 5 dernières années. - CV du personnel clé non conforme aux exigences du DAO.
GFRA BTP	2,4,5	- Garantie de soumission non conforme validité 90 jours contre 119 jours proposés dans le DAO - Absence preuve de disponibilité financière
FHEC	1,2	- Personnel clé identique au personnel proposé dans autres lots. Non conforme aux exigences du DAO.
SOCOMO BTP	2	- Personnel clé identique au lot n°3. Non conforme aux exigences du DAO.
CGTE	4,5	- Absence preuve de disponibilité financière - Personnel Clé proposé à l'exécution de la mission non conforme aux exigences du DAO

NB : Tout consultant qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles son offre n'a pas été retenue doit en faire la demande à l'Agence d'exécution. En tout état de cause, la Banque se réserve le droit de faire examiner toute réclamation d'un soumissionnaire à tout moment à la suite de l'attribution provisoire du marché.